



Absence de bail depuis un an pour des locaux professionnels

Par **vincent25**, le **07/09/2010** à **09:02**

Ma petite société loue des locaux à une agence immobilière depuis 3 ans.

Après deux années de location régie par un bail précaire, nous avons convenu de poursuivre la location par un bail professionnel (3/6/9).

Mais après avoir donné mon accord par courrier en mai 2009, je n'ai toujours pas de bail.

Or, nous souhaiterions maintenant quitter ces locaux. L'oubli de notre propriétaire nous permet-il de quitter les locaux sans la contrainte liées au nouveau bail de 3 ans ? Peut il nous obliger à honorer un bail que nous n'avons pas reçu?

Merci de vos réponses.